

pour favoriser la position concurrentielle du Canada et améliorer les produits et leurs prix à la consommation.

Selon moi, sur le plan législatif, l'attitude adoptée à l'égard des coalitions est désuète et démodée, et il y a lieu de concevoir le rôle de l'organisation industrielle au Canada sous un nouveau jour. J'estime en outre que la création d'une commission d'étude des prix, comme l'a proposé notre parti, serait la meilleure façon d'examiner la question de l'organisation industrielle. Il importe au plus haut point, à mon sens, de passer de la première conception à la seconde.

Il était encourageant d'entendre le président du Conseil privé, en parlant à la Chambre l'autre jour de la réorganisation de son ministère, dire qu'il se préoccupera plus des problèmes des consommateurs au pays et que son ministère se chargera de certaines des fonctions qu'on devrait confier à un bureau des consommateurs. J'espère que lorsque le président du Conseil privé entreprendra ce genre d'organisation, son ministère ne s'en tiendra pas aux étiquettes, au contenu des boîtes de conserves et à bien renseigner le consommateur. Ces choses sont extrêmement importantes et je ne veux pas sous-estimer leur importance; mais à mon sens il est urgent de considérer au Canada une question importante. Il s'agit de l'enquête qu'on devrait mener sur l'ensemble de la structure économique et industrielle du pays relativement aux prix, à la production et aux salaires.

Nous sommes pris actuellement dans un piège fantastique. Un groupe maintient que les salaires font monter les prix; un autre groupe soutient le contraire. Je crois avoir la réponse. A mon sens, les salaires ne sont pas responsables de la situation, mais je ne pense pas qu'on soit prêt à accepter mon enquête sommaire sur ce sujet et à dire que j'ai vraiment trouvé la réponse. D'après moi, la réponse est encore à trouver, et elle peut l'être par le genre de spécialistes qu'on pourrait trouver pour siéger à un conseil de révision des prix, si le ministère instituait un tel conseil. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à cette fin parce qu'il me tient très à cœur qu'on donne à cette nouvelle direction l'importance qu'elle mérite.

• (1.40 p.m.)

A mon avis, l'attitude actuelle à l'égard des enquêtes sur les coalitions est absurde. Je désirerais jusqu'à un certain point que soit abolie cette mesure législative car elle exerce,

[M. Saltzman.]

je pense, une influence néfaste sur l'ensemble des lois, elle donne une impression d'efficacité et de protection accordée au consommateur. Cela est faux, je crois. Je ne peux pas dire que le consommateur ne reçoit absolument aucune protection, car certains fonctionnaires zélés au ministère font tout ce qu'ils peuvent dans les limites de la loi mise à leur disposition, avec le personnel qu'ils ont et selon les attributions qu'on leur a dévolues. Toutefois, à tout prendre, cette mesure législative ne protège guère le public, et aussi longtemps qu'elle figurera dans nos statuts nous aurons une idée très faussée de ce que représente la protection des intérêts des consommateurs.

En outre, cette mesure législative est certainement nuisible car elle empêche la rationalisation nécessaire à notre industrie si le Canada doit survivre comme nation. Cette semaine précisément j'ai reçu un mémoire des plus intéressants de M. Ed. Safarian, présenté lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne des sciences politiques tenue à Sherbrooke le 8 juin.

J'ai vu M. Safarian lors de la Conférence du crédit à la consommation tenue dans l'Ouest, à l'Université de la Saskatchewan. Il me disait alors être en train de faire une étude du problème de la propriété américaine et de ses répercussions au Canada. Je lui ai demandé de m'envoyer un exemplaire de son mémoire; je lui suis très reconnaissant de l'avoir fait. Dans son mémoire, il tire plusieurs conclusions sur l'effet de la propriété américaine au Canada et surtout sur ses effets sur la composition des conseils d'administration des sociétés. Il l'a étudiée en fonction des importations et des exportations. A mon sens, sa conclusion la plus importante est celle-ci: le problème réside moins dans la propriété américaine au Canada que dans l'importance peu considérable de notre industrie sur les marchés internationaux ainsi que dans le grand nombre de produits que cherchent à produire nos petites industries en concurrence avec le géant du Sud, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et d'autres pays. Il signale que le marché canadien est presque assez vaste pour soutenir une exploitation entièrement efficace à condition que l'industrie puisse se spécialiser suffisamment.

Pour ma part, une des difficultés que présente la propriété étrangère, et peut-être l'unique difficulté, c'est le problème qui consiste à convaincre l'industrie de rationaliser sa situation alors que son unique souci, en venant au Canada, est peut-être de permettre à la société mère d'y prendre pied. Cette grave